

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RS - Approbation de la charte et du règlement d'exploitation des services de transport scolaire

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Suzanne Boucher
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoit Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 185-17 C

objet **RS - Approbation de la charte et du règlement d'exploitation des services de transport scolaire**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges définit les modalités d'organisation et de gestion de ses services de transport scolaire à travers une charte et un règlement d'exploitation.

A compter du 1^{er} septembre 2017, les services de transport scolaire des 14 communes des Bauges ne seront plus organisés par le Département de la Savoie qui disposait de ses propres modalités d'exploitation et de prise en charge.

Du fait de la fusion, la nouvelle Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges est devenue organisatrice de la mobilité sur l'ensemble de son ressort territorial regroupant à présent 38 communes.

Il est donc proposé d'approuver l'adaptation de la charte et du règlement d'exploitation des services de transport scolaire afin d'harmoniser les règles d'organisation sur l'ensemble du ressort territorial et de les adapter au mieux à la spécificité du territoire.

Ceux-ci seront applicables dès la rentrée de septembre 2017.

Concernant la charte des services de transport scolaire, il s'agit notamment de définir :

- les ayants droit au service de transport scolaire,
- les modalités et conditions de création et de maintien d'un service,
- les règles d'obligation de présence d'un accompagnateur.

Concernant le règlement d'exploitation, il s'agit de préciser la procédure en cas de suspension et de modification de l'organisation des services.

Les projets de charte et de règlement d'exploitation des services de transport scolaire sont joints en annexe.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la charte et le règlement d'exploitation des services de transport scolaire et leur application à compter de la rentrée de septembre 2017,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 185-17 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de la charte et du règlement d'exploitation des services de transport scolaire

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 7 - Transports

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe : REGLEMENT DES SERVICES DE TS 2017;CHARTRE DES SERVICES de TS 2017;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19514H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19514H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017